



Saisie compte joint : contestation conjoint non débiteur

Par **cat49300**, le **02/10/2014** à **15:42**

Bonjour

Notre compte bancaire joint a fait l'objet d'une saisie-attribution. Les fonds saisis proviennent des salaires de mon conjoint non débiteur ce que l'huissier ne savait visiblement pas. Il semblerait que mon mari puisse contester cette saisie n'étant pas le débiteur et étant mariés sous le régime de la séparation de biens. mais ma banque me dit que l'argent d'un compte joint appartient aux deux co-titulaires, peut importe la séparation de biens. Qui dit vrai ?

Je vous remercie pour votre réponse